



Numéro 21, Juin 2002

ADEMUB INFO

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
ET LA MAITRISE DE L'URBANISATION A BRÉTIGNY-SUR-ORGE
51, rue des Érables à BRÉTIGNY (assoc. loi de 1901 déclarée le 14/04/1992)

L'ADEMUB et NaturEssonne, *en partenariat avec la Ville,* créent l'événement à Brétigny avec les premières **JOURNÉES DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

- ◆ Celles-ci auront lieu les **10, 11, 12 et 13 octobre 2002 à la salle Maison Neuve.**
- ◆ Les deux premières journées seront consacrées aux enfants des écoles.
- ◆ Le samedi et le dimanche seront ouverts à tous, petits et grands.



*Ci-dessus, la ferme de Maison-Neuve vers 1950,
avant les entrepôts logistiques...*

Le point au 20 juin 2002

Nous sommes dès à présent pratiquement assurés de compter une vingtaine d'exposants, les organisateurs, bien sûr, ADEMUB, NaturEssonne et le service Espaces verts de la ville de Brétigny, mais aussi de nombreuses autres associations et organismes publics ou privés, comme Essonne Nature Environnement, la Fédération des circulations douces en Essonne, la Fédération des pêcheurs de l'Essonne, la Norville Environnement, Un amour de planète, l'UFCNA, le SIVOA, la DIREN, Météo France, le Conseil général (direction de l'environnement), la Lyonnaise des eaux, etc.

De nombreuses animations sont prévues : des sorties sur le terrain avec des spécialistes de la faune et de la flore, des spécialistes de l'eau, des films, des diaporamas, des expositions, des conférences-débats sur divers thèmes qui touchent à l'environnement de notre ville, de notre région...et de notre planète tout entière.

Le salon ouvrira ses portes à 10 heures le samedi et les fermera à 18h. A 12h aura lieu l'inauguration officielle, suivie d'un cocktail, en présence de personnalités locales. Le soir (heure à fixer), est prévue, à Ciné 220, la projection du film « Le peuple migrateur » avec, nous l'espérons, la présence de Jacques Perrin, le metteur en scène.

Le dimanche sera organisée, en outre, une animation extérieure pour les fans du vélo. Le salon fermera ses portes à 17h.

Pour la réalisation matérielle et technique de cet événement, nous pouvons compter sur l'aide des services de la ville, laquelle met en outre à notre disposition la salle de Maison Neuve. Qu'elle en soit dès à présent remerciée.

Un événement majeur à Brétigny

Nous devons tout mettre en oeuvre pour faire de ces Journées un événement majeur dans le calendrier brétignolais. Aussi, l'ADEMUB compte-t-elle sur ses adhérents pour assurer la pleine réussite de cette manifestation. Vous êtes non seulement attendus nombreux les deux jours à Maison Neuve, mais nous vous espérons actifs dans sa préparation et dans sa réalisation.

Dans les semaines qui vont précéder ces Journées et durant les 4 jours, mais surtout tout le week-end, les responsables du conseil d'administration ont besoin de votre aide. Dans ce but, n'hésitez pas à nous contacter (au 01 60 84 19 10 ou au courriel : georges.romec@9online.fr) pour annoncer votre participation à l'une ou l'autre des tâches qui ont déjà été définies.

Dans un premier temps, une réunion est prévue le mercredi 26 juin dans la salle Maison Neuve, à 20h30, entre organisateurs et exposants et intervenants à ce salon. Nous vous y attendons nombreux.

La réussite de ces Journées va représenter pour notre association un véritable tremplin pour l'avenir et augmenter encore son audience dans la ville. La défense de l'environnement en vaut la chandelle.

L'ADEMUB écrit au maire...

Entrepôt Brétigny - Industrie (Société Norbert Dentressangle)

Brétigny, le 27 mai 2002

Monsieur le Maire,

Nous nous permettons de vous rappeler notre lettre du 10 octobre 2001 (dont copie jointe), demeurée sans véritable réponse quant aux problèmes soulevés.

Nous y attirions, en effet, votre attention, entre autres problèmes, sur celui de la circulation des 100 camions supplémentaires/jour accédant à cet entrepôt et en repartant 6 jours/7, alors même qu'on se trouve, en ce lieu, en pleine zone commerciale et de petites entreprises, ce qui aurait dû d'emblée exclure une telle implantation. Nous vous rappelons d'ailleurs que, lors de sa saisine sur ce dossier, le CDH avait, chose rare, donné un avis défavorable, tenant compte, entre autres, de cet aspect relatif à la circulation et à ses inévitables nuisances.

En réponse à nos objections formulées à ce sujet par lettre du 2 décembre 2000, la précédente municipalité avait prétendu trouver une solution en ouvrant un accès direct par la rue du Morvan et l'avenue de Maison Neuve pour le trafic de retour, divisant ainsi par deux le flux des camions dans les rues de Lorraine et de la Commune de Paris. Solution

qui, disait-elle, aurait donc pour effet de « réduire de moitié le trafic des poids lourds ».

Dans ses « considérant » en préambule de l'arrêté préfectoral du 11 juin 2001 accordant l'autorisation d'exploitation, le secrétaire général de la préfecture soulignait que « les réserves prononcées par la commune...sur le désenclavement du projet pour réduire de moitié le trafic des poids lourds, ont été levées par les engagements apportés par le pétitionnaire en matière...de circulation... » Considérant qui ont, entre autres, conduit le préfet, sur la foi de ces promesses, à prendre l'arrêté ci-dessus évoqué.

Or, nous sommes au regret de constater, à la date du 27 mai 2002, alors que l'entrepôt est d'ores et déjà construit et bientôt en exploitation, que les promesses n'ont pas été tenues. En effet, la voie prévue pour le retour des camions, soit le prolongement de la rue du Morvan, n'a pas été tracée. Plus grave encore, comme nous en manifestions la crainte dans notre courrier du 10 octobre 2001, aucune issue n'existe véritablement qui permettrait de tracer un accès direct pour les camions vers l'avenue de Maison Neuve. La rue du Morvan, déjà étroite (quelque 6 mètres) et sinueuse, se termine en cul-de-sac sur l'entrée du magasin

Gigastore, aujourd'hui ouvert à l'exploitation (voir photo ci-dessous).



De toute façon, l'établissement Brétigny Industrie, dont l'exploitant s'avère être Norbert Dentressangle, déjà très présent sur le plateau de Brétigny-Saint-Germain, est entièrement clôturé, y compris la partie jouxtant Gigastore où aucune sortie n'a été pratiquée. Admettons que les camions, au sortir de l'entrepôt, rue de Bourgogne, veuillent emprunter la rue de Lorraine pour rejoindre la RD 19, soit directement, soit par la rue du Morvan, cela leur est impossible. Tout d'abord, en admettant que la rue de Lorraine soit ultérieurement prolongée, elle ne peut déboucher directement sur la RD 19, d'une part parce que cela serait interdit, les camions n'étant pas autorisés à déboucher directement sur cette voie à grand trafic (32 000 véhicules/jour à moyen terme), d'autre part, parce que l'espace séparant les établissements Norbert Dentressangle et Gigastore est trop étroit. Ensuite, en admettant, une fois encore, que l'on prévoie un aménagement pour déboucher rue de Morvan, cela nous paraît totalement impossible pour les raisons évoquées ci-dessus, notamment la présence de Gigastore d'un côté et de Ford de l'autre.

Dans ces conditions, nous aimerions savoir de quelle manière et par quels moyens vous envisagez de faire respecter les engagements pris par le pétitionnaire en matière de circulation lors de l'enquête publique. Ou alors faut-il considérer que de tels engagements, pris pour obtenir une autorisation d'exploitation, ne prêtent pas à conséquence. En tout cas, les Brétignolais vont bientôt voir déferler rue de Lorraine (rue en cul-de-sac), déjà abondamment desservie par les véhicules des établissements voisins, puis rue de la Commune de Paris, une centaine de camions par jour, ce qui fera 200 avec l'aller et le retour, sans compter tous les autres véhicules (livraisons, personnel...). La rue de la Commune de Paris et l'avenue de Maison Neuve sont dès à présent fortement encombrées certains jours et à certaines heures, ce qui crée une gêne considérable pour les clients du centre commercial Auchan et de tous les équipements commerciaux alentour.

Par ailleurs, nous avons constaté que l'aspect paysager n'a pas été particulièrement soigné, l'investisseur se contentant de quelques arbres rabougris dont la moitié sont déjà morts. Et le merlon placé entre l'entrepôt et la RD 19 nous semble insuffisant tant dans sa largeur que dans sa hauteur ; il faudra bien 10 à 20 ans aux arbres plantés pour jouer leur rôle de masque.

Nous sommes prêts à vous rencontrer pour vous entretenir de tout cela, photos à l'appui, et entendre de votre part la réponse que vous envisagez d'apporter au non-respect des engagements pris par le pétitionnaire.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos sentiments les plus cordiaux.

Pour l'ADEMUB,
Le Président, Claude ROMECE

L'ADEMUB écrit (encore) au maire...

Etat de l'environnement à Brétigny

Brétigny, le 22 mai 2002

Monsieur le Maire,

Comme chaque année au printemps, des membres du CA et des adhérents de l'ADEMUB ont participé à une randonnée d'une journée dans Brétigny pour découvrir ou approfondir leur connaissance du milieu.

Cette année, le thème de la randonnée était : « Le parc des Joncs Marins, un espace naturel

sensible à sauvegarder ». Le 4 mai, nous avons donc parcouru ce parc et ses environs sur les communes de Brétigny et de Leuville, toutes deux concernées par la réalisation de cet espace naturel sensible.

Voici les constatations et les réflexions que nous a inspirées cette découverte.

Rue de la Mare aux pigeons : absence de bas-côtés ; les cyclistes et piétons sont en grand danger, d'autant plus que cette voie est sinueuse, comme l'a démontré récemment, d'ailleurs, un accident de vélo

mortel. L'ADEMUB, dans le cadre des propositions remises à la Municipalité pour la révision du plan de circulation, a d'ailleurs demandé les aménagements appropriés pour remédier à ce grave problème, avant qu'un autre accident ne rende cette solution encore plus urgente.

Angle chemin des Joncs marins et chemin de la Garenne : les vieilles carcasses de camions sur lesquelles nous avons attiré l'attention à plusieurs reprises par le passé, ont été remplacées par un dépôt important de grumes et de gravats, probablement tout aussi illégale que la casse de camions précédente.

57, chemin de la Garenne : épave de voiture brûlée (désormais banal à Brétigny). Un peu plus loin, à droite et à gauche, dépôts de gravats et de déchets verts.

On aperçoit aussi plusieurs maisons ou cabanes en ruines dans le bois.

103, chemin de la Garenne : pièces de voiture brûlée et carcasse de camion ; plus loin, dépôt sauvage important de vêtements, gravats, fauteuils, etc.



Chemin de Cossigny : en descendant vers le moulin d'Aulnay, à gauche, terrain avec gravats, traces d'un incendie de véhicule.

Sur Leuville, le lit de la Grande Boële est encombré. **Sur le chemin longeant la Grande Boële,** beaucoup de gravats, vieille voiture brûlée, carcasses de machines à laver...

Plus loin, **le site appelé Pré Rond** offre un très beau paysage comme il n'en reste plus à Brétigny, et la présence de nombreux chevaux contribue au caractère champêtre de ce lieu.

Là, autant qu'en maint autre endroit, même moins bien protégé et plus détérioré, nous prenons

conscience que se battre pour la réalisation du Parc régional des Joncs Marins a pour corollaire automatique la lutte contre la réalisation du projet d'autoroute C6 qui détruirait irrémédiablement ce site et remettrait définitivement en cause le parc lui-même, classé pourtant espace naturel sensible. Les communes concernées doivent en conséquence se battre à nos côtés pour un abandon définitif du « vieux » et inutile projet C6.

Moulin de Carouge : Ce moulin était encore en activité du temps du père de M. Pressat, le propriétaire actuel. Tout le matériel est resté à l'intérieur du moulin. Nous souhaiterions que soient prises les mesures nécessaires à sa restauration, comme cela se fait en maint autre endroit en France. Sa transformation, dans l'avenir, en maison de la nature et des bords de l'Orge, pourrait être un objectif intéressant pour la collectivité.

Terrains « Clause » : Le périple se termine par un cheminement au milieu des terrains qui étaient naguère exploités par la société Clause. Nous apprenons qu'une certaine superficie de ces terrains appartient à des pépiniéristes qui pourraient décider de les vendre directement à des promoteurs pour en faire n'importe quoi, pourvu que ça rapporte le maximum d'argent. De toute façon, toute cette zone, malheureusement classée en zone Na au POS, est fortement menacée d'urbanisation excessive. C'est pourquoi l'ADEMUB souhaiterait rencontrer les responsables municipaux pour leur faire part de quelques propositions ou idées en matière d'aménagement de cette zone qui, rappelons-le, est située en bordure de l'espace naturel sensible et incluse dans la ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique).

Dans l'espoir que ces quelques observations, questions et réflexions apporteront une contribution, si modeste soit-elle, à l'amélioration de notre environnement à Brétigny, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations les plus cordiales.

Pour l'ADEMUB, le Président, Claude ROMECH

Plan de circulation : les propositions de la municipalité

Un nouveau plan de circulation pour Brétigny a été mis à l'étude par la municipalité. Après la mise en place en mars d'un groupe de pilotage, celui-ci a tenu sa première réunion le 16 avril. Rappelons que ce groupe est constitué des maires-adjoints responsables, de membres des services techniques municipaux, de représentants des quartiers (deux pour chacun des six quartiers), de représentants des commerçants, de la police, des transporteurs et des parents d'élèves et de plusieurs associations dont l'ADEMUB.

Lors de la réunion du 16 avril, le cabinet ISIS, auquel a été confiée une étude, a présenté son analyse de l'état actuel de la circulation dans Brétigny tel qu'il ressort des comptages et enquêtes effectués. Ces comptages ont été effectués en trois points de franchissement de la voie ferrée, pont d'Essonville, tunnel du cinéma et tunnel de la rue de la mairie, et en plusieurs carrefours, Halliers - Mairie - Ducrot, Casanova - Camus, Babin - Essonville - Danaux, Rozanoff - Bastié, d'Estienne d'Orves - République. Ils ont permis de mesurer le trafic et aussi de préciser les parts respectives de flux entrant, sortant, local et de transit.

Les délégués de quartier et le représentant de l'ADEMUB n'ont pas manqué de faire remarquer qu'il n'était question que de véhicules et que les cyclistes et piétons étaient oubliés ainsi que la sécurité.

Lors de la seconde réunion, le 12 juin, le cabinet ISIS a d'abord présenté un diagnostic puis rappelé les objectifs.

1-Le diagnostic et ses enseignements

- On constate des franchissements multiples des voies ferrées et un nombre excessif de transits par les ponts et tunnels.
- Difficultés dans la lisibilité du réseau. Exemple : la rue Leblanc, qui sert d'axe structurant, alors que ce n'est pas sa vocation.
- Dysfonctionnement de certains carrefours : saturation du carrefour Camus - Casanova à certaines heures (sortie de Jules Verne, du centre de sports, du Lycée...), saturation du carrefour Halliers - Mairie le soir...
- Signalisation insuffisante (pour orienter convenablement VL et PL.)
- Feux tricolores anciens et inadaptés (manque de souplesse).

2-Prise en compte des demandes formulées par les quartiers et les associations

Cette prise en compte aboutit à plusieurs préconisations : requalification de certaines voies en zone 30 avec aménagements appropriés ; liaisons mieux assurées entre quartiers, modification du sens de circulation...



3-Les objectifs du plan de circulation

- Réorganiser les déplacements
- Mieux répartir les flux
- Améliorer la lisibilité du plan et la signalisation
- Simplifier les cheminements
- Faciliter les liaisons entre quartiers avec modification de certains itinéraires et requalification de certaines zones
- Désenclaver et tranquilliser les quartiers.

Le cabinet ISIS a ensuite fait un certain nombre de propositions à court, moyen et long terme.

PROPOSITIONS IMMEDIATES POUR SOULAGER LA CIRCULATION A COURT TERME

- Conservation du sens de circulation rue du 19 mars 1962 et instauration du double sens sur le pont en alternat avec feux avant le pont côté Ouest et au sortir de la rue du Guet de Saint-Pierre côté Est. Simultanément, mise en sens unique de la rue Saint-Pierre entre la rue Casanova et la rue Martin Luther-King.
- Amélioration du fonctionnement du carrefour Casanova-Camus (placement d'une horloge) pour faciliter les sorties le matin et le soir.
- Redistribution des voiries au carrefour Halliers-Mairie. Il s'agit de réaffecter les voies pour faciliter le passage au feu.

- Remise en double sens du tunnel du cinéma et de la rue Brossolette ; mise en sens unique de l'avenue Jules-Marquis en sortie, et inversion des sens des rues Leclerc et d'Orves.
- Changement de sens de la rue Leblanc avec inversion des sens des rues de Cossigny et Hébert.
- Maintien du double sens sur le pont d'Essonville et rétablissement du double sens sur l'avenue d'Essonville, la rue Denis étant mise en impasse. Mise en sens unique sortant de la rue Danaux et bouclage avec la rue Revol. Le carrefour Babin-Essonville ne peut en effet accepter tous les flux. Cette mesure a donc pour but de couper de couper la charge de circulation en deux carrefours.
- Rue Branly en double sens sur toute sa longueur. On va remettre des automatismes plus sophistiqués sur de nombreux feux dont les temps seront ainsi mieux gérés.
- Pour ce qui concerne le quartier des Cochets, travaux prévus en 2002 pour assurer la jonction entre les aménagements réalisés par Saint-Germain à l'entrée du pont sur la voie de chemin de fer et la rue du Poitou à Maison Neuve (remise en état de la chaussée).



PROPOSITIONS POUR LE MOYEN TERME

- Mise en double sens de la rue du 19 mars 1962
- Installation d'un giratoire au carrefour Casanova-Camus
- Aménagement du chemin Alcyme Bourgeron, avec aménagement d'un rond-point au croisement du chemin de la Mare aux Pigeons, pour en faire un axe structurant
- Aménagements en zone 30 dans les quartiers pour les voies de desserte
- Ouverture de la rue Rochebrune qui serait utilisée pour faciliter le tour du quartier
- Utilisation de la rue Rongière en axe structurant

PROPOSITIONS POUR LE LONG TERME

Il s'agit de chercher à boucler le périmètre urbain de Brétigny en identifiant de nouveaux axes structurants tels :

Vue d'ensemble

- Le chemin des Pâtures et les rues de Valorge et des Prés d'Aulnay, qui deviendraient axe structurant pour la desserte de Leuville et de Saint-Germain,. Cela doit se faire en concertation avec les autres communes dans le cadre de l'intercommunalité. Il s'agit, pour ISIS comme pour la Ville, de désenclaver la partie Ouest de Brétigny.
- Le chemin de l'Ancien parc, à l'Orme Fourmi, qui servira à relier la rue Henri Douard au rond-point de la Francilienne sur Saint-Michel, la rue Salvador Allende, en zone 30, n'étant plus en mesure de jouer ce rôle.
- Le chemin de Plessis-Pâté qui prolonge la rue du 19 mars 1962 vers Plessis-Pâté, pour rejoindre, semble-t-il, le rond-point Camus.

NOTRE POINT DE VUE : LA LOI DOIT ETRE APPLIQUEE

Comme on le voit il s'agit de faire mieux circuler les voitures dans Brétigny. Jamais il n'a été question, dans ces propositions, d'autres moyens de déplacement. D'où les craintes formulées par beaucoup des délégués présents. **On incite ainsi à l'utilisation de l'automobile.** Ne peut-on favoriser les modes de circulations douces (à vélo ou à pied) ? **Alors que la loi nous en fait obligation** et que la région Ile de France a adopté il y a deux ans un **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** auquel doivent se référer les aménagements postérieurs et qui fixe des objectifs en matière de réduction de circulation automobile (et donc de pollution), **cette disposition est totalement ignorée.** Certes, le maire a affirmé que la ville allait procéder (quand ?) à l'élaboration d'un schéma directeur des circulations douces pour Brétigny. Mais, dans aucune des trois étapes, à court, à moyen et à long terme, prévues par ISIS et la municipalité, n'apparaît cette priorité donnée aux circulations douces. L'ADEMUB demande donc qu'au-delà des quelques aménagements nécessaires à court terme, qui devront tenir compte de la sécurité et des déplacements à pied et à vélo, qu'une révision complète et approfondie des circulations soit entreprise à Brétigny.

Dans l'immédiat, on nous demande un avis sur les mesures à court terme pour le 31 août au plus tard.. Le CA de l'ADEMUB a donné des orientations en ce domaine à sa commission spécialisée qui va se réunir le 27 juin et élaborera une réponse à remettre aux responsables municipaux durant l'été.

Les nuisances aériennes vues de haut

Nous vous annonçons le passage de 200 avions par jour au-dessus de nos têtes, et nous ne les voyons pas passer. Est-ce que les militants écologistes se sont trompés ? Vous ont trompés ? Ont-ils cherché à vous manipuler ? Rien de tout ça ! La vérité, c'est que la lutte a en partie payé.

Il y a quelques mois, la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) a tracé un trait sur une carte. Cet organisme voulait imposer une nouvelle autoroute aérienne. Brétigny se situait en plein dessous.

Dans toute la région concernée la mobilisation a été telle que le ministère des transports a poussé la DGAC à retirer son projet. Hélas, ce qui était sorti par la porte est rentré par la fenêtre. Tout en se gardant bien de faire signer un décret garantissant les altitudes et la dispersion des trajectoires, le même ministère a imposé un nouveau couloir, frère jumeau décidé à quelques kilomètres au sud du précédent. Ce qui devait passer en plein au dessus de Brétigny passe maintenant au sud de notre commune. Dans de nombreuses localités les habitants doivent depuis vivre avec du bruit supplémentaire, du kérosène brûlé dans leur bol d'air et les incertitudes de la sécurité aérienne.

Les nuisances n'épargnent pas pour autant les habitants de Brétigny. Ce nouveau couloir qui nous éclabousse au lieu de nous submerger contraint en effet les avions qui décollent d'Orly de le croiser et de passer sous lui, à une altitude relativement basse pour des raisons évidentes de sécurité. L'étalement des trajectoires est tel que Brétigny n'est à l'abri de rien du tout.

En outre les autorités aériennes réorganisent l'ensemble du ciel francilien dans la perspective d'un doublement du trafic d'ici 2015. C'est à dire que la dégradation de la qualité de vie de millions d'habitants est officiellement programmée, ignorant le fait que le concept d'aéroport en zone urbaine est obsolète. La reconversion d'Orly devrait être à l'ordre du jour.

Il y a quelque temps le crash d'un Concorde sur une ville prouvait l'existence de risques réels pour les populations survolées. Plus près de nous, le 18 juin dernier, un Airbus A330 qui venait de décoller d'Orly a fait demi-tour en urgence et est revenu atterrir, un moteur en feu.

Plus il y aura d'avions, et plus il y aura de risques. Plus la libéralisation du ciel se débridera, et plus l'aérien ressemblera aux calamiteux chemins de fer britanniques. La sécurité aérienne, en effet, ça coûte cher, et plus les compagnies s'inscrivent dans une logique de profit, de concurrence, et plus la recherche

de bénéfices prime sur tout le reste, y compris la sécurité.



Sauf que... quand je monte dans une voiture, je choisis de prendre un certain nombre de risques, que j'accepte d'assumer d'une façon ou d'une autre. Par contre je ne choisis pas les trajectoires et la fiabilité des avions qui survolent mes pots de fleurs. Je n'accepte pas que d'autres, même au nom de la recherche de leur profit, m'imposent le moindre risque. S'il est « normal » de faire courir des risques graves aux autres tels que les faire vivre sous la menace d'un avion sur la figure, alors qu'on m'explique pourquoi par exemple il ne serait pas « normal » de rouler bourré. La petite délinquance est une réalité. Mais la grande délinquance est elle aussi une réalité, et la première ne doit pas cacher la deuxième.

Même si à Brétigny les nuisances aériennes restent supportables pour l'instant, il nous faut agir avec les autres associations franciliennes, car, tôt ou tard, nous serons tous touchés C'est pourquoi l'ADEMUB a pris part à la manifestation organisée par le Collectif Orly et le Forum Contre les Nuisances Aériennes, le dimanche 23 juin à Orly, avec le soutien de SOS Bruit, de l'Union française contre les nuisances aériennes (UFCNA) et Ile-de-France Environnement, notre fédération régionale.

Naissance de la Fédération pour les Circulations Douces en Essonne (FCDE)

L'ADEMUB a pris, depuis plusieurs mois, une part active à la création d'une nouvelle fédération d'associations dans l'Essonne. Comme chacun sait, les circulations douces, c'est-à-dire tous les déplacements non-motorisés (vélos, piétons, fauteuils roulants, rollers...) commencent à susciter l'intérêt des pouvoirs publics comme d'un nombre croissant d'habitants de nos villes, qui n'en peuvent plus des excès et des dangers du tout-automobile.

C'est pourquoi une douzaine d'associations essonniennes, dont la nôtre, dans le but de promouvoir les circulations douces, se sont d'abord groupées en collectif, puis viennent de créer la FCDE pour avoir plus de poids auprès des autorités publiques, bénéficiaire de subventions et pouvoir ester en justice. Après l'assemblée générale constitutive, qui aura lieu probablement à Brétigny le 14 septembre prochain, et adoptera définitivement des statuts et une charte pour les circulations douces exposant de manière approfondie les positions de la FCDE en la matière, commencera alors (ou plutôt se

poursuivra) le travail de mise en application sur le terrain de ces préconisations.

La FCDE est déjà reconnue comme interlocuteur privilégié par les services du Conseil général et va prendre part, entre autres, à l'élaboration et à la mise en place d'un schéma directeur des circulations douces dans le département. Il nous faudra également obtenir que nos communes (et nos communautés de communes ou d'agglomération à venir) passent à leur tour à l'action en ce domaine. La loi de toute façon les y oblige. Le maire de Brétigny a promis récemment qu'un schéma directeur des circulations douces verrait le jour dans notre ville. L'ADEMUB ne manquera pas de lui rappeler cette promesse et revendique dès à présent sa participation à l'élaboration de ce schéma. Nous voulons un nouveau partage de la voirie qui donne plus de place aux piétons et aux vélos à Brétigny et assure une meilleure sécurité pour tous.

Bulletin d'adhésion pour 2002

Pour ceux qui souhaitent faire davantage pour leur environnement, se regrouper au sein de l'ADEMUB, recevoir ses publications, être convoqués aux réunions, voter aux assemblées : **3 tarifs de cotisation annuelle : 15,24 euros** (cotisation simple), **19,82 euros** (cotisation pour un couple), **7,62 euros** (cotisation pour les petits budgets : étudiants, personnes en difficulté...)

(un reçu sera délivré pour permettre la déduction fiscale légale accordée aux associations de défense de l'environnement)

**VOUS AVEZ BESOIN DE L'ADEMUB POUR DEFENDRE VOTRE ENVIRONNEMENT.
L'ADEMUB A BESOIN DE VOUS POUR SE FAIRE ENTENDRE, ALORS...**

ADHEREZ OU N'OUBLIEZ PAS DE RE-ADHERER !

ADEMUB - 51 rue des Érables - 91220 Brétigny-sur-Orge

Trésorier : Jean-Paul RAVISÉ – 10, chemin de la Mare aux Pigeons - Brétigny-sur-Orge

NOM : Prénom :

Adresse : ☎ :

J'adhère (ou renouvelle ma cotisation)

ci-joint ma cotisation de :

à l'ADEMUB pour 2002.

15,24 euros – 19,82 euros – 7,62 euros
(chèque à l'ordre de l'ADEMUB)

Signature :